

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courriel électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 12 de l'ordre du jour

CX/CAC 25/48/17

Octobre 2025

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quarante-huitième session

Siège de la FAO, Rome (Italie)

10-14 novembre 2025

NOMINATION DES COORDONNATEURS

CONTEXTE

1. La nomination des coordonnateurs est régie par le Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius tel qu'il figure dans le *Manuel de procédure du Codex* (voir en particulier les articles IV et V), ainsi que par le Règlement général de l'Organisation (RGO) figurant dans le volume I des Textes fondamentaux de la FAO (édition 2017).
2. Le paragraphe 2 de l'article IV du Règlement intérieur de la Commission prévoit que, «[e]n principe, les [coordonnateurs] sont nommés à chaque session du Comité de coordination [...] concerné et sont désignés à la session ordinaire suivante de la Commission».
3. Entre la 47^e et la 48^e session de la Commission (2024 et 2025), quatre comités de coordination s'étaient réunis, à savoir le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique (CCAFRICA) (janvier 2025), le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique du Sud-Ouest (CCNASWP) (février 2025), le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Asie (CCASIA) (septembre 2025) et le Comité FAO/OMS de coordination pour le Proche-Orient (CCNE) (septembre-octobre 2025).
4. Les prochaines sessions du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe (CCEURO) et du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CCLAC) devraient se tenir en 2026.
5. Conformément au paragraphe 2 de l'article IV du Règlement intérieur de la Commission et sur la base des candidatures proposées par les comités FAO/OMS de coordination concernés, la Commission, à sa 47^e session (2024), a nommé l'Uruguay (Amérique latine et Caraïbes) et a reconduit l'Allemagne (Europe) en tant que coordonnateurs de leurs régions respectives, pour un mandat allant de la fin de la 47^e session de la Commission jusqu'à la fin de la première session ordinaire de la Commission qui suivra la prochaine session du comité régional de coordination concerné¹.
6. Conformément au paragraphe 1 de l'article V, la Commission, à sa 47^e session (2024), a nommé le Japon (Asie) et le Sultanat d'Oman (Proche-Orient) en tant que coordonnateurs de leurs régions respectives afin d'achever le mandat de la Chine (Asie) et de l'Arabie saoudite (Proche-Orient) dont les candidats ont été élus Vice-Présidents lors de la 47^e session de la Commission.

SUITE QUE LA COMMISSION EST INVITÉE À DONNER CONCERNANT LA NOMINATION ET LA RECONDUCTION DES COORDONNATEURS POUR L'AFRIQUE, L'AMÉRIQUE DU NORD ET LE PACIFIQUE DU SUD-OUEST, L'ASIE ET LE PROCHE-ORIENT

7. Le coordonnateur actuel du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique, l'Ouganda, a déjà effectué deux mandats consécutifs et **ne peut donc pas être candidat**. Le Comité de coordination du Codex pour l'Afrique, à sa 25^e session, a proposé que la Gambie soit nommée prochain coordonnateur du Comité. La Gambie a accepté d'être candidate².
8. Le coordonnateur actuel du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest, les Fidji, a déjà effectué deux mandats consécutifs et **ne peut donc pas être candidat**. Le Comité de coordination du Codex pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest, à sa 17^e session, a proposé que

¹ REP22/CAC, paragraphes 215 et 216.

² REP25/AFRICA, paragraphe 80.

les Îles Cook soient nommées prochain coordonnateur du Comité. Les Îles Cook ont accepté de présenter leur candidature³.

9. Le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Asie, à sa 23^e session, a proposé que le coordonnateur actuel, le Japon, soit reconduit. Le Japon, qui a accompli un seul mandat, **peut être réélu**. Le Japon a accepté d'être candidat⁴.
10. Le Comité FAO/OMS de coordination pour le Proche-Orient, à sa 12^e session, a proposé que le coordonnateur actuel, le Sultanat d'Oman, soit reconduit. Le Sultanat d'Oman, qui a accompli un seul mandat, **peut être réélu**. Le Sultanat d'Oman a accepté d'être candidat⁵.
11. Ainsi, la Commission est invitée à nommer la Gambie et les Îles Cook, respectivement, coordonnateur pour la région Afrique et coordonnateur pour la région Amérique du Nord et Pacifique Sud-Ouest et à reconduire le Japon et le Sultanat d'Oman, respectivement, à la fonction de coordonnateur pour la région Asie et de coordonnateur pour la région Proche-Orient.
12. Les mandats des coordonnateurs nommés/reconduits commenceront à la fin de la 48^e session de la Commission et se poursuivront jusqu'à la fin de la première session ordinaire de la Commission qui suit la prochaine session du comité de coordination concerné.
13. Conformément au paragraphe 1 de l'article V du Règlement intérieur de la Commission, si, lors de l'élection du président, des vice-présidents ou des membres du Comité exécutif élus sur une base géographique, un membre du Comité exécutif provient d'un pays qui est également désigné ou nommé en tant que coordonnateur, les membres de la Commission qui constituent la région ou le groupe de pays concernés seront invités à proposer une nouvelle candidature.

³ REP25/NASWP, paragraphe 71.

⁴ REP25/ASIA, paragraphe 128.

⁵ REP25/NE, paragraphe 96.